



Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc

Au sommaire :

Actualités



- ▶ St Ilan à la pointe d'Illemont
- ▶ Scouts et Guides à Bon Abri
- ▶ La réserve sous l'assiette
- ▶ Un an de fréquentation
- ▶ Un plan de gestion pour l'exemple

Dossier thématique

Réglementer pour sauvegarder

Les rubriques :

Vu et à voir

Zoom : L'Ajonc d'Europe

Découvrir : Les papillons

Animations Natures



Ajonc vient du vieux français
ajou signifiant haie



St Ilan à la pointe d'Illemont

Dans le cadre du programme Vert et Bleu de la CABRI, un observatoire ornithologique sera installé à la pointe d'Illemont à Hillion. Pour élaborer ce projet initié par la mairie d'Hillion, il était nécessaire d'effectuer un débroussaillage du site afin de mieux se rendre compte de la topographie du rocher et de positionner le futur ouvrage. Ce travail préliminaire a été réalisé par des élèves de l'école de St Ilan sous la houlette de leurs professeurs, des services techniques d'Hillion, de courageux Hillionnais et de l'équipe de la réserve naturelle. Après une collation à la maison de la baie, l'après midi a été consacré à la présentation des actions de la réserve naturelle aux élèves de St Ilan.



La réserve sous l'assiette

En collaboration avec la réserve naturelle, l'office du tourisme de la Baie de Saint-Brieuc va éditer 10 000 sets de table en papier qui seront mis à disposition des restaurateurs de l'agglomération. Outre le calendrier des événements qui marqueront la période estivale, le set encouragera nos visiteurs à partir à la découverte de la baie et de sa réserve naturelle.

Scouts et Guides à Bon Abri

C'est sous le soleil que 350 Scouts et Guides de France se sont réunis à Bon Abri, les 1^{er} et 2 mai, pour un rassemblement départemental consacré à la protection de l'environnement. L'occasion d'organiser avec la réserve naturelle un nettoyage complet de la plage. Encadré par l'équipe de la réserve naturelle et deux naturalistes bénévoles (Sylvie Ban Danio et Katell Le Saout), ce chantier a reçu le soutien de la Préfecture des Côtes d'Armor et de la CABRI. Il a été suivi d'une visite de découverte des richesses naturelles des dunes.

Un an de fréquentation

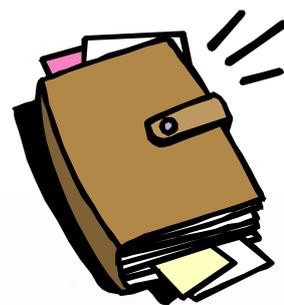
Il y a un an, la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc s'était engagée avec quelques autres réserves naturelles et parcs nationaux dans une étude d'évaluation de la fréquentation humaine des sites naturels remarquables ([voir la lettre n°7](#)). La phase de terrain qui a duré une année complète d'observation vient de s'achever. Cela a représenté près de 500 heures de travail y compris week-end et jours fériés. Reste à dépouiller et analyser les 2200 fiches d'observation. A suivre donc dans une prochaine lettre.

Un plan de gestion pour l'exemple

Le plan de gestion de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004 ([voir le dossier thématique de la lettre n°11](#)) a servi d'exemple lors d'un colloque sur le thème "*plan de gestion : mode d'emploi*" organisé par le réseau IDEAL. L'occasion pour les professionnels des collectivités territoriales gestionnaires de milieux naturels d'échanger leur savoir faire, et à la réserve naturelle d'exposer son expérience de co-gestion et d'élaboration d'un plan de gestion. A suivre donc dans une prochaine lettre.



Le dossier thématique :



Réglementer pour Sauvegarder



Créées pour répondre aux enjeux majeurs de sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine naturel, les 155 réserves naturelles nationales et les 7 parcs nationaux sont des outils de protection des espaces les plus fragiles et les plus menacés.

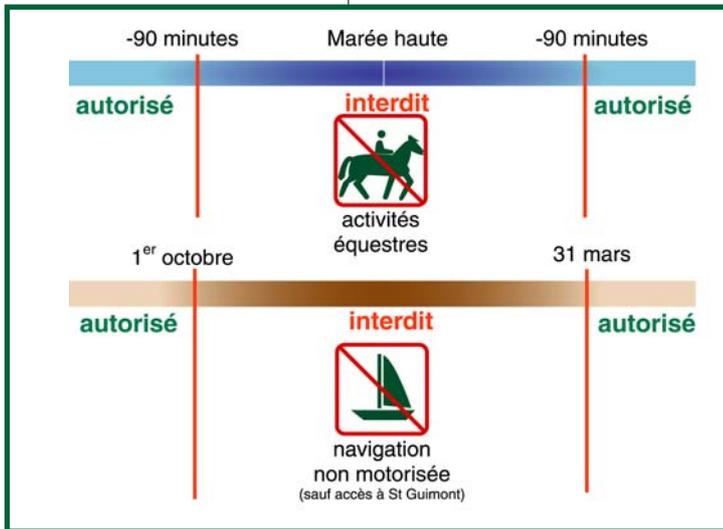
Chaque réserve naturelle a une réglementation qui lui est propre. Elle dépend des objectifs de protection et du contexte humain. Sous la responsabilité du Préfet, les gestionnaires des réserves naturelles ont pour mission de faire appliquer les lois de protection de notre environnement.

juin - juillet 2004

Dossier thématique

Chaque disparition ou régression d'une espèce est un signal d'alarme quant à la qualité de notre environnement. La prise de conscience, encore récente, de ces évolutions a mis en évidence la nécessité de prendre des mesures de protection spécifiques pour la conservation des espèces, des milieux et des équilibres naturels, car en dépendent à la fois l'équilibre dynamique de la biosphère et le maintien d'un cadre de vie optimal.

L'homme ne peut sortir gagnant d'une cohabitation avec la nature que dans l'harmonie et le respect de son environnement. La réglementation mise en place tente de concilier une pratique raisonnée d'activités humaines et le maintien de la qualité patrimoniale du site.



Interdit
sur tout le territoire
de la réserve naturelle
(en tout lieu et en tout temps)

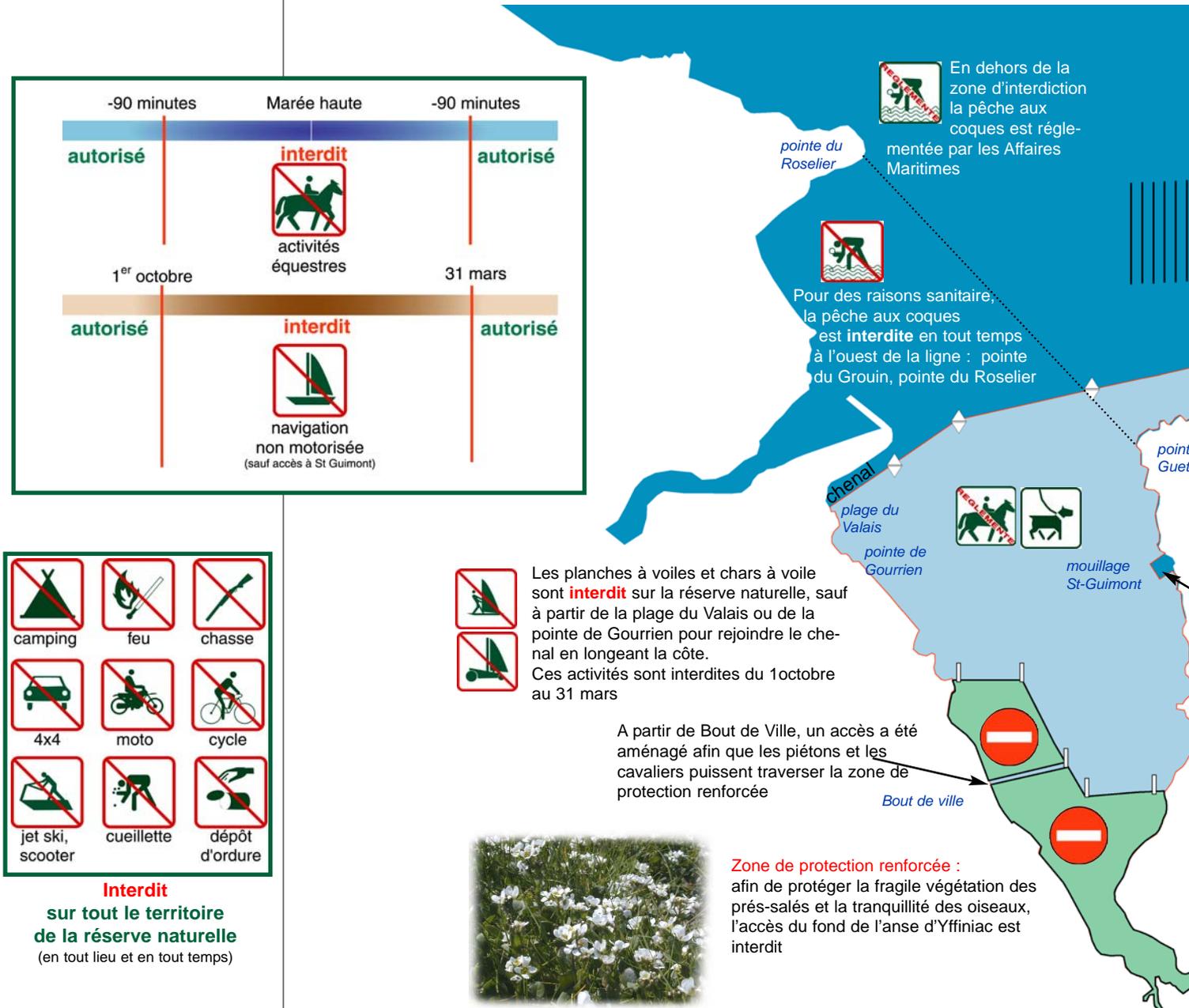


Les planches à voiles et chars à voile sont **interdit** sur la réserve naturelle, sauf à partir de la plage du Valais ou de la pointe de Gourrien pour rejoindre le chenal en longeant la côte. Ces activités sont interdites du 1 octobre au 31 mars

A partir de Bout de Ville, un accès a été aménagé afin que les piétons et les cavaliers puissent traverser la zone de protection renforcée

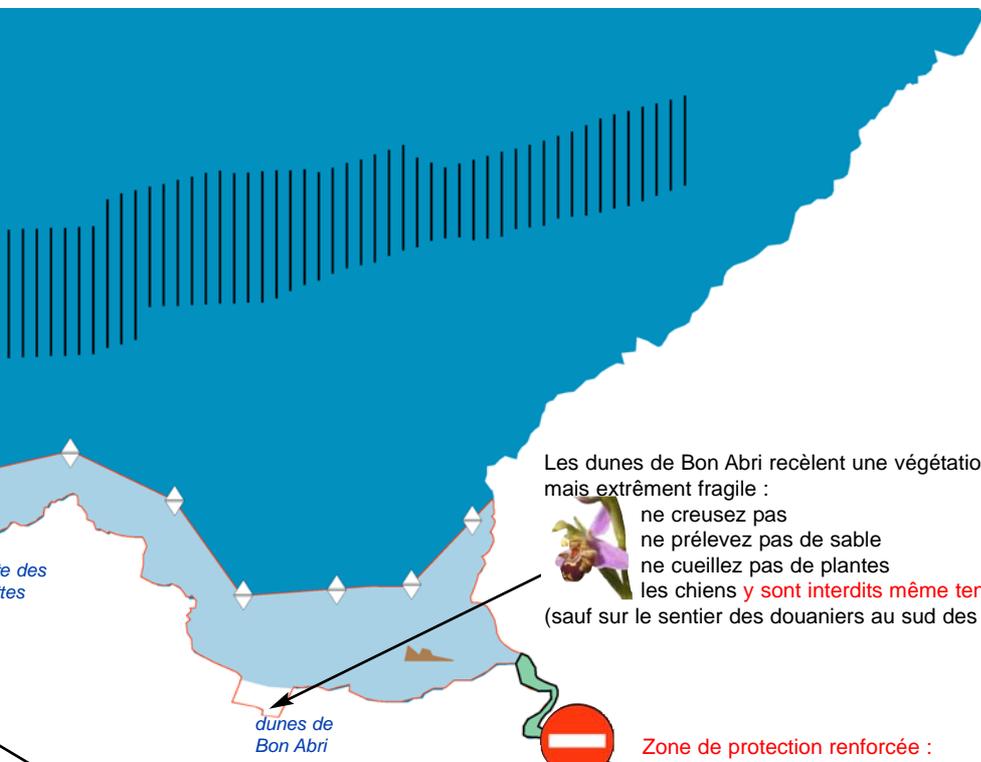


Zone de protection renforcée : afin de protéger la fragile végétation des prés-salés et la tranquillité des oiseaux, l'accès du fond de l'anse d'Yffiniac est interdit



Si indépendamment les unes des autres, les activités humaines peuvent avoir un impact limité, le cumul de ces activités dans le temps et dans l'espace provoquent des dérangements importants. Or, pour des oiseaux qui ont déjà parcouru des milliers de kilomètres, pour qui les contraintes sont de plus en plus fortes, la conséquence de ces vols répétés (dépense d'énergie et perte de temps où ils ne peuvent pas s'alimenter), peut être extrêmement grave, mettant en péril leur survie. La réglementation mise en place tente de partager le temps et l'espace pour que les loisirs puissent se dérouler en entraînant un minimum de dérangement sur les populations d'oiseaux qui forment le joyau de la baie.

La protection des espaces naturels est devenue une nécessité. Plus la pression humaine augmente, plus les espaces naturels se raréfient, et, avec eux, les habitats de nombreuses espèces animales et végétales.



Les dunes de Bon Abri recèlent une végétation remarquable mais extrêmement fragile :

- ne creusez pas
- ne prélevez pas de sable
- ne cueillez pas de plantes
- les chiens **y sont interdits même tenus en laisse** (sauf sur le sentier des douaniers au sud des dunes)

Zone de protection renforcée :
afin de protéger la fragile végétation des prés-salés et la tranquillité des oiseaux, l'accès du fond de l'estuaire du Gouessant est interdit

Provoquer volontairement l'envol des groupes d'oiseaux est une infraction.

 les bateaux à moteur sont autorisés uniquement à partir du mouillage de St-Guimont pour rejoindre la haute mer
les engins nautiques à moteur (jet ski, scooter des mer...) sont interdits

 les bateaux sans moteur sont autorisés sauf du 1 octobre au 31 mars (sauf pour rejoindre le mouillage de St-Guimont)

 Sur la réserve naturelle, les chiens sont **autorisés tenus en laisse** (sauf sur les dunes de Bon Abri)

Aujourd'hui, la réserve naturelle doit non seulement protéger ce site, mais aussi faire redécouvrir cet espace exceptionnel et faire évoluer notre regard sur ce territoire. Quels comportements adopter pour à la fois préserver, utiliser et partager les espaces naturels avec les différents usagers de la nature ? Comment concilier une pratique raisonnée d'activités humaines et le maintien de la qualité patrimoniale du site ? Comment, au-delà de toutes réglementations et interdits, faire évoluer nos rapports avec la nature ?

La naissance d'une réglementation :

Afin de concilier la préservation de cet espace naturel avec les activités humaines qui existaient, il a fallu 6 années de concertation (de 1992 à 1998) entre les acteurs locaux, les riverains, les associations d'utilisateurs et de protection de la nature pour élaborer la réglementation de la réserve naturelle. Après enquête publique et avis favorable du Conseil d'Etat, le décret de création de la réserve naturelle est publié au journal officiel le 28 avril 1998. Ce décret définit les limites de la réserve, les zones de protection renforcée et les activités humaines interdites ou réglementées. Il prévoyait que conjointement le Préfet et le Préfet Maritime devaient réglementer par arrêté préfectoral, les activités touristiques, sportives et de loisirs. Cet arrêté est entré en vigueur le 4 octobre 2001.

Des décisions collégiales sous la responsabilité du Préfet :



Une fois créée, la réserve naturelle est placée sous l'autorité de l'Etat, représenté localement par le Préfet des Côtes d'Armor. Il préside le comité consultatif de gestion qui est composé d'élus, d'administrations, de scientifiques, d'associations d'usagers et de défense de l'environnement. Les décisions sont prises par cette instance et mises en œuvre par les 3 co-gestionnaires de la réserve naturelle dans le cadre d'une convention de gestion. Les missions de police sont placées sous l'autorité du Procureur de la République.

Connaître la réglementation :

Sur les différents sites de la réserve naturelle, des panneaux rappellent l'essentiel de la réglementation à l'aide de pictogrammes. Un dépliant "Baie de Saint-Brieuc : un patrimoine à sauvegarder" a été édité en décembre 2001 et est diffusé par les mairies de la CABRI, les offices du tourisme, la Maison de la Baie ou sur simple demande à la réserve naturelle. Chaque année l'ensemble de la réglementation qui concerne le fond de la baie est édité dans l'almanach des marées.



Enfin le site internet (<http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com>) de la réserve naturelle vous permet de télécharger l'ensemble des textes réglementaires qui concerne cet espace.

Vu... et à voir

C'est vrai, ce n'est pas la meilleure époque pour venir observer les oiseaux dans la réserve car tous repartis se reproduire, il ne reste en baie que quelques individus.

Chez les anatidés il reste des tadornes, dont on ne devrait pas tarder à voir les poussins se trémousser sur la vase, et des mâles de canards colverts, madame s'occupant seule du nid et des petits.

Chez les limicoles, fini les groupes de plusieurs milliers d'individus comme en hiver. Il ne sont pas nombreux à rester picorer dans la vase estivale mais ils sont de toute beauté. En effet, les quelques espèces restantes ont revêtu leur habit de parade. Les bécasseaux variables ont le poitrail noir, les bécasseaux maubèches l'ont rouge, les pluviers ont mis leur cape d'argent et les barges rousses sont ... rousses. Alors même s'ils ne sont pas nombreux, ça vaut le coup d'aller jeter un œil en baie.

Au 10 mai, il y avait :

21 aigrettes garzette
77 tadornes de Belon
260 huîtriers pie
115 grands gravelots
17 bécasseaux maubèches
81 bécasseaux sanderling
75 bécasseaux variables
63 barges rousses
40 goélands marins
4 goélands bruns
5 grèbes huppés
et toujours 1 bernache cravant

On a vu :

3 échasses blanches le 14/04
4 spatules blanches du 28 au 30/04, 5 le 1/05 et 4 le 07/05
1 tadorne casarca le 07/05

Prochains comptages ornithologiques

(rdv Maison de la Baie) :

Lundi 7 juin à 9h45

Mercredi 30 juin à 16h45

Mercredi 21 juillet à 9h00

Zoom sur... L'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*)



Il existe en Bretagne 3 espèces d'ajonc (d'Europe, nain et de Le Gall)

Cet arbrisseau, de la famille des Fabacées, colonise les landes sèches de l'ouest de la France. Son aire naturelle est corrélée à l'influence du climat atlantique. Son nom latin *Ulex* vient du grec *ulé* signifiant broussaille et du latin *uligo* signifiant marais.

Parfois nommé jonc marin, vigneau ou grand ajonc, il peut atteindre les 2,5-3 m et ses feuilles transformées en épines rendent les fourrés denses impénétrables.

Autrefois il était utilisé comme fourrage pour le bétail. Il était broyé pour casser les épines, et ceci toujours en hiver pour éviter la présence de graines dans le fourrage (les graines de l'ajonc sont toxiques). L'ajonc était ainsi surnommé "la luzerne des pays pauvres". Il a également servi pour faire des teintures et comme bois de chauffe, notamment

pour les fours réclamant de hautes températures. Aujourd'hui ses fleurs très odorantes donnent un miel apprécié pour sa saveur.

Découvrir Les papillons



Bleus, jaunes, rouges, les papillons offrent un carnaval multicolore furtif qu'il faut savoir observer le moment venu. Insectes étonnants, complexes, superbes mais ô combien fragiles et vulnérables, les papillons restent méconnus.

Or nous voyons beaucoup moins de papillons qu'auparavant et ils se réduisent à un petit nombre d'espèces. Les scientifiques estiment qu'un papillon de jour sur quatre est actuellement menacé en Europe. En France, plusieurs espèces ont disparu de régions entières ou y sont devenus très rares, alors qu'ils étaient communs au XIX^{ème} siècle. Les activités humaines ont entraîné la disparition de nombreuses espèces et menace l'existence de la plupart. Il est donc important de conserver ce qui existe encore, et de modifier nos comportements pour leur permettre de voler encore longtemps dans nos campagnes.

Les papillons sont de bons indicateurs de la santé des milieux. Chercher à protéger les papillons, c'est donc protéger la nature et vouloir recréer des conditions permettant le maintien de très nombreuses espèces végétales comme animales. Défendre les papillons, c'est agir pour une certaine qualité de la vie.

Dans le cadre de la journée nationale des papillons, et dans l'objectif de découverte des richesses de notre patrimoine naturel, les co-gestionnaires de la réserve naturelle (CABRI, VIVARMOR NATURE et MAISON de la BAIE) organisent

**le vendredi 18 juin à 21 h à la maison de la Baie (Hillon)
une soirée consacrée aux papillons.**

Des spécialistes présenteront les principales espèces que l'on peut observer, et vous feront découvrir les mœurs parfois étonnantes des papillons. Il vous sera expliqué comment favoriser la venue de ces splendides insectes dans votre jardin et la soirée se terminera par une sortie nocturne sur le site de la maison de la baie pour découvrir les non moins spectaculaires papillons de nuit.

Animation Nature

Le programme de la Maison de la Baie

Le programme d'été (juillet- août) des animations-nature, des randonnées-nature et des expositions organisées par la Maison de la Baie est disponible.



MAISON de la BAIE
Site de l'Etoile
22120 HILLION
Tel: 02.96.32.27.98.
Fax: 02.96.32.30.28
maisondelabaie@wanadoo.fr



Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

Conception et réalisation de la lettre :
Alain Ponsoero & Justine Vidal
impression : CABRI

Réserve Naturelle
site de l'étoile
22120 Hillion
téléphone/fax : 02.96.32.31.40
messagerie : reservenaturelle@cabri22.com
site internet : <http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com>

crédit photographique : Alain Ponsoero, Olivier Priolet



CABRI
3 place de la résistance
BP 4402
22044 St-Brieuc
Téléphone : 02 96 77 20 00
Télécopie : 02 96 77 20 01
Site : <http://www.cabri22.com>
Email : accueil@cabri22.com



LA MAISON DE LA BAIE
DE SAINT-BRIEUC

Maison de la Baie
Site de l'étoile
22120 Hillion
Téléphone : 02 96 32 27 98
Fax : 02 96 32 30 28
Email : maison.de.la.baie@wanadoo.fr



VivarmorNature
10 Boulevard Sévigné
22000 St-Brieuc
Téléphone/fax : 02 96 33 10 57
Site : <http://asso.wanadoo.fr/vivarmor>
Email : vivarmor@wanadoo.fr